

Concours des jeunes citoyens

SE CONSTRUIRE CITOYEN

2017/2018

Les critères d'éligibilité des projets

1 – Le Projet : Pourquoi le projet ? Pertinence du projet (contexte et problématique)

2-La démarche citoyenne et laïque du projet : Ce projet a –t-il été discuté avec les élèves et a motivé le choix OU /ET a été proposé par l'enseignant dans l'intérêt des enfants et des valeurs républicaines.

3- L'articulation et le prolongement : avec l'Enseignement Morale et Civique, la formation de la personne et du citoyen, et le projet d'école.

4- L'exploitation pédagogique du projet : Appropriation par les élèves des valeurs républicaines et citoyennes et **ré-investissement**.

Quels savoirs et savoirs –faire, quels comportements ce projet va –t –il permettre de développer dans la cité ?

5 -Démarche citoyenne des élèves dans la mise en œuvre du projet :

L'élaboration collective de conception et de réalisation et la démarche d'émancipation et d'autonomisation des élèves. (Se construire citoyen)

*Le respect mutuel. L'égalité Fille/Garçon

*La construction de l'esprit critique

*La solidarité

*Les droits et les devoirs

6 – L'ouverture aux autres :

* L'utilisation des moyens informatiques pour la conception, la réalisation et la promotion du projet citoyen.

*La promotion du projet vers la presse et les médias. L'utilisation de l'audiovisuel ?

*L'Implication des parents ?

*L'inter-génération ?

*La correspondance scolaire ? Vers qui ? (Elèves du collège voisin)

*L'ouverture dans la commune, dans le quartier, dans le monde ?

7 - Evaluation par le DDEN de l'action conduite :

Le projet a été présenté aux autres : élève - parents, public - sous quelle forme : exposition - journal - spectacle- action d'entraide.... Etc. ... ;

PROCÉDURE À SUIVRE :

O A la fin du 1^{er} trimestre, après sa visite d'école et à la suite du premier conseil d'école, le (la) DDEN pourra déjà se faire une idée sur une éventuelle proposition de candidature. Pour approfondir son dossier il (elle) pourra interroger le directeur et les enseignants sur d'éventuelles actions mises en route après le conseil d'école.

O La candidature sera présente par un DDEN (celui de l'école ou à défaut par un autre ou le président de la circonscription) en accord avec le directeur ou la directrice et les porteurs du projet retenu.

O Justification de la Proposition :

Elle consistera à décrire la genèse et la démarche du projet via le carnet de bord réalisé par les élèves, aidés par leurs enseignants, le déroulement de l'action conduite, son implication avec le programme pédagogique de l'Education Morale et Civique, le projet d'école, son exploitation pédagogique etc...

O Calendrier :

La proposition de candidature devra être adressée au plus tard avant la seconde semaine du mois de mai au siège de l'Union des DDEN du département concerné avec copie à la Délégation départementale pour information.

••

••

••

Présentation d'un projet au jury départemental pour le prix du concours des jeunes citoyens,

SE CONSTRUIRE CITOYEN :

Description du projet fondé sur la mise en pratique des principes de la citoyenneté, de la laïcité, de la solidarité et de la mise en valeur de la triade Liberté-Egalité-Fraternité.

Quelle évaluation du travail effectué pouvez-vous faire ?

Vos appréciations à l'issue de la mise en œuvre du projet sur l'appropriation par les élèves des valeurs républicaines et sur **le réinvestissement dans la cité.**